

Un point tournant dans l'Église

Gregory Baum

Number 776, January–February 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/73339ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Baum, G. (2015). Un point tournant dans l'Église. *Relations*, (776), 5–6.



Un point tournant dans l'Église

Le Synode des évêques sur la famille marque un changement de cap dans l'approche pastorale de l'Église catholique.

de santé et d'éducation, municipalités et autres entités publiques). D'autres organisations, plus à gauche, défendent plutôt l'idée qu'il est nécessaire d'opposer à ce passif, réel, l'actif de l'État. Ils estiment ainsi qu'on doit mesurer la dette par les « déficits cumulés », qui représentent ainsi 118 milliards, soit 33 % du PIB.

Il faut également s'interroger plus finement sur la dette. À titre d'exemple, la dette brute du Québec représente 54 % de son économie, comparativement à 60 % pour la Grèce et à 200 % pour le Japon. Dans le premier cas, il s'agit d'une catastrophe complète parce que l'économie grecque est dysfonctionnelle et corrompue, alors que dans le second, elle est soutenable compte tenu de la force de l'économie japonaise. L'économie québécoise n'est ni celle de la Grèce, ni celle du Japon – elle se situe sans doute entre les deux. D'où l'importance de mettre en perspective la dette en regard de la réalité du développement économique du Québec.

Au final, le gouvernement libéral actuel, avec son discours de vérité, s'en remet à d'inéluctables coupes dans les services aux citoyens, sans jamais questionner la possibilité d'augmenter les revenus de l'État, notamment en mettant fin à de nombreuses échappatoires fiscales. En réduisant les services directs aux citoyens ou en augmentant les tarifs en santé, en éducation, en culture, en services de garde, etc., ce sont les familles tout en bas de la classe moyenne et les plus démunis qui payent pour les passe-droits des plus riches, au nom d'une idéologie de l'inévitable. Parce qu'il n'y a pas d'autre alternative... ●

GREGORY BAUM

Convoqué par le pape François en octobre 2014, le Synode des évêques sur la famille s'est réuni dans le but de rendre plus ouverte la pratique pastorale de l'Église touchant la famille et le mariage. Dans son exhortation *La joie de l'Évangile*, publiée en 2013, le pape a exprimé son désir d'une Église accueillante et solidaire des pauvres. Bien des observateurs s'attendaient ainsi à une prise de position plus favorable à l'égard des couples divorcés ou vivant hors mariage, ainsi qu'à l'égard des gais et lesbiennes dans l'Église. Grande a été la déception lorsque les médias ont annoncé que les paragraphes favorisant l'admission à la communion eucharistique des catholiques divorcés et remariés et l'accueil respectueux des homosexuels n'avaient pas obtenu les deux tiers des votes nécessaires à leur adoption officielle.

Pourtant, un regard plus attentif sur la *Relatio*, la présentation officielle des prises de positions du Synode, montre que ce dernier a été le lieu d'un étonnant tournant dans la pastorale de l'Église catholique. Dans plusieurs paragraphes, les évêques reconnaissent que dans le monde actuel, la famille traditionnelle a été fragilisée : bien des gens vivent dans des unions qui ne sont pas bénies par l'Église, se débrouillent seuls avec leurs enfants, ou encore vivent l'expérience d'une famille recomposée. Les évêques n'ont pas de mépris pour les catholiques qui se trouvent dans de telles situations. Reconnaissant l'importance de la vie

affective ils ne s'étonnent pas que les gens veuillent vivre en famille, même dans des conditions inhabituelles.

Les évêques ont accepté d'être guidés dans leurs réflexions par un principe théologique novateur. Ils se réfèrent à une affirmation quasi paradoxale du concile Vatican II : d'un côté, l'Église catholique est la seule véritable Église et, de l'autre, les différentes Églises chrétiennes communiquent également le baptême et les vérités évangéliques, signes de la présence de Dieu, faisant ainsi partie du mystère ecclésial. Les évêques se sont inspirés de cet argument pour affirmer d'une manière aussi paradoxale que le mariage catholique, sacramentel et indissoluble, est l'institution voulue par Dieu, mais que les autres unions, stables et moins stables, contiennent souvent aussi des éléments positifs, comme l'appui mutuel, l'amour, le service et la fidélité, tous des signes de la présence de Dieu, méritant par là le respect de l'Église.

Ce respect exige un tournant dans la pratique ecclésiale, une approche pastorale sensible aux effets positifs des unions civiles. Le Synode a achoppé sur trois points qui touchaient à l'admission à la communion eucharistique des catholiques divorcés et remariés et à la reconnaissance des dons et des qualités que les personnes homosexuelles ont à offrir à la communauté chrétienne – ils n'ont pu recueillir une majorité des deux tiers. Cet échec ne change pas le résultat extraordinaire du Synode, soit l'ouverture à une nouvelle pastorale à l'égard des familles blessées, inspirée par la miséricorde et

L'auteur est théologien



sensible aux signes de la présence de Dieu parmi elles.

François n'est aucunement déçu. Les perspectives proposées en 2014 doivent être discutées et précisées au sein des Églises locales, afin de préparer la poursuite du Synode, prévue en octobre 2015. Pour faciliter le dialogue,

François a pris une décision sans précédent, exigeant que le rapport final du Synode 2014 publie tous les paragraphes, y compris ceux qui n'étaient pas appuyés par une majorité des deux tiers, et le résultat du vote, paragraphe par paragraphe. Par ce geste, il envoie un message aux évêques et aux Églises locales : il appuie une plus grande

ouverture aux couples divorcés remariés et aux personnes homosexuelles et veut qu'en regardant le nombre des votes – les points litigieux ayant recueilli la majorité simple –, on reconnaisse qu'un tournant irréversible a eu lieu dans la pastorale de l'Église catholique. ●

Vers une dérive autoritaire en Haïti?

Cinq ans après le séisme de 2010, la construction démocratique piétine.

PIERRE BONIN

Depuis le scrutin de 2010-2011 qui a porté Michel Martelly à la présidence, la construction démocratique bat de l'aile en Haïti, alors que les échéances électorales tournent en crises. Aucune élection n'a en effet été organisée depuis : le sénat fonctionne avec deux tiers de ses membres et les élus des Conseils communaux ont tous été remplacés par simple nomination et choisis parmi des proches du président. La mise sur pied d'un nouveau Conseil électoral provisoire, chargé d'organiser et de superviser les scrutins, n'a pu faire consensus au sein de la classe politique, son mode de création et sa composition étant contestés.

Le président Martelly a d'abord essayé, envers et contre tous et sous la pression internationale, d'organiser des élections législatives pour la fin octobre... avant de tout annuler, *sine die*. Serait-il plus à l'aise de gouverner par décret, ce qu'il pourra faire dès le 12 janvier 2015, date à partir de laquelle le parlement sera rendu inopérant? Il pourrait ainsi contourner les objections des chambres au projet de loi sur les mines... Martelly le laisse entendre et les organisations haïtiennes de droits humains s'en inquiètent, de

même que de la répression croissante. En décembre dernier, des manifestations qui réclamaient entre autres la tenue d'élections législatives ont été violemment réprimées, faisant un mort. Le premier ministre, Laurent Lamothe, a démissionné, mais pas Michel Martelly, dont le départ était également demandé.

S'entourant de collaborateurs de la mouvance duvaliériste, le gouvernement Martelly baigne dans l'héritage du défunt dictateur Jean-Claude Duvalier, qu'il a cherché à réhabiliter au nom d'une «réconciliation» faisant l'économie de la vérité, de la justice et de la réparation. Au lendemain du décès de «Bébédoc», le 4 octobre dernier, les organisations de droits humains et le Collectif contre l'impunité ont rappelé que «cette disparition n'entraînait en aucun cas la fin de la procédure judiciaire en cours» pour les crimes contre l'humanité imputés à J.-C. Duvalier et ses sbires. Inquiets, plusieurs groupes se demandent comment contrer la montée du néoduvallérisme, héritier direct d'un régime populiste cruel, raciste et fascisant trop souvent oublié. D'où l'indispensable devoir de mémoire à l'endroit des victimes et des résistants à l'oppression, dont s'acquitte entre autres un collectif

animé par le Centre œcuménique des droits humains, dans un contexte très difficile¹.

Des défenseurs des droits humains sont régulièrement tués ou menacés en Haïti. En février 2014, le coordonnateur de la Plate-forme des organisations haïtiennes des droits humains, Daniel Dorsinville, était assassiné avec son épouse en pleine rue, au grand jour. Début avril 2014, le coordonnateur du Réseau national de défense des droits humains, Pierre Espérance, recevait pour sa part des menaces de mort. En novembre dernier, c'était Jackson Doliscar, défenseur des droits des déplacés du séisme, qui était menacé de mort à la pointe du revolver. Plusieurs journalistes reçoivent aussi fréquemment des menaces semblables, à Port-au-Prince et en province.

La lutte contre l'impunité est d'autant plus compliquée que le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif entretiennent des liens incestueux. Comme le dénonçait récemment la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), le gouvernement «continue de s'immiscer dans la gestion des affaires du pouvoir judiciaire : les mandats des juges ne sont pas renouvelés en dépit des avis favorables

1. Voir <haitiluttecontre-impunite.org>.

L'auteur est membre de la Concertation pour Haïti